



RÉFÉRENTIEL NATIONAL · SYNTHÈSE PUBLIQUE

Référentiel NFA Bien-Être *Qualité*®

Le référentiel français de confiance, d'éthique et de sécurité des pratiques
de bien-être et d'accompagnement.

Le label en bref

NFA Bien-Être® est un label volontaire qui distingue les praticiens et les structures du bien-être engagés dans une démarche vérifiable de transparence, d'éthique et de sécurité. Il protège le public, professionnalise le secteur et donne aux praticiens sérieux un repère de confiance reconnaissable.

Une évaluation structurée

Le label repose sur un référentiel de **7 piliers** déclinés en **33 indicateurs**. À l'issue de l'audit, un niveau est attribué — **Bronze, Argent, Or ou Platine** — selon le taux de conformité constaté. Le niveau se gagne ; il ne s'achète pas.

À qui s'adresse le label

Périmètre	Pour qui	Modalité
Initial	Pratique exercée en complément d'un autre métier	Déclaratif (1 an)
Indépendant	Pratique exercée à titre principal	Audit (3 ans)
Cabinet	Structures de 2 à 5 praticiens	Audit (3 ans)
Centre	Centres et instituts de 6 à 20 praticiens	Audit (3 ans)
Réseau / Excellence	Réseaux, franchises, niveau de référence nationale	Audit approfondi

Label privé volontaire. NFA Bien-Être Qualité® est une marque déposée. Il ne constitue **pas** une certification d'État ni une autorisation d'exercer une profession de santé. Les pratiques concernées ne se substituent pas à un avis ou à un traitement médical.

Les 7 piliers

1 **Transparence**

Informier clairement le public sur sa formation, son cadre d'intervention et ses tarifs ; aucune allégation trompeuse.

2 **Limites d'intervention**

Ne pas poser de diagnostic, ne pas promettre de guérison, ne jamais inciter à interrompre un traitement ; orienter vers un professionnel de santé lorsque c'est nécessaire.

3 **Éthique & déontologie**

Recueillir le consentement, garantir la confidentialité, respecter la dignité et l'autonomie de la personne.

4 **Sécurité**

Exercer dans des conditions sûres, identifier et maîtriser les risques, protéger l'intégrité des personnes accompagnées.

5 **Compétences**

Justifier d'une formation adaptée à sa pratique et entretenir ses compétences par la formation continue.

6 **Satisfaction & amélioration continue**

Recueillir les retours du public et faire évoluer sa pratique en conséquence.

7 **Prévention des dérives sectaires**

Savoir repérer les signaux d'emprise, prévenir et signaler ; ne jamais isoler la personne ni créer de dépendance.

Les niveaux

Le niveau est attribué à l'audit, selon le taux de conformité aux 33 indicateurs.

Niveau	Conformité	Signification
Bronze	≥ 60 %	Conformité de base sur les exigences essentielles.
Argent	≥ 75 %	Conformité confirmée sur l'ensemble des piliers.
Or	≥ 90 %	Pratique exemplaire et démarche d'amélioration continue.
Platine	100 %	Excellence sur l'ensemble des indicateurs.

Certaines exigences sont éliminatoires : leur non-respect empêche l'attribution du label, quel que soit le score global.

Engagements & interdictions

- ✓ Afficher clairement son cadre, ses limites et ses tarifs.
- ✓ Recueillir le consentement éclairé et respecter la confidentialité.
- ✓ Détenir une assurance responsabilité civile professionnelle.
- ✓ Orienter vers un professionnel de santé quand la situation l'exige.

Interdictions absolues

- ✗ Poser un diagnostic médical.
- ✗ Promettre ou laisser entendre une guérison.
- ✗ Inciter à interrompre ou remplacer un traitement médical.
- ✗ Isoler la personne ou créer une relation d'emprise.

Obtenir le label

1

Candidature

Dépôt du dossier :
identité, activité,
documents.

2

Charte & dossier

Signature de la charte et
constitution des preuves.

3

Audit

Sur pièces, à distance ou
en présentiel.

4

Attribution

Niveau attribué, badge et
fiche annuaire.

Maintien du label

Le label est attribué pour 3 ans, avec un audit de surveillance à 18 mois. Une redevance annuelle de maintien donne lieu à une attestation millésimée et au maintien du référencement à l'annuaire public NFA.

Se préparer

Des formations (dispensées par IMP International, organisme certifié Qualiopi) et un accompagnement à la certification permettent de préparer sereinement l'audit. Au moins un Référent Bien-Être Responsable certifié est requis dans chaque structure labellisée.

Prêt à valoriser votre sérieux ?

Demandez votre devis ou un rappel gratuit — un conseiller NFA vous accompagne.

nfacertification.fr · contact@nfacertification.fr · 06 22 48 28 01